



**LOCATION MOBIL HOME OU CHALET**

- Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée sans l'accord du loueur.
- La réservation devient ferme à réception du contrat de réservation daté, signé, précédé de la mention « **lu et approuvé** », et accompagné du règlement correspondant, et dès retour de la lettre de confirmation signée par le camping. En cas de double réservation, nous restituons automatiquement l'acompte reçu en dernier. L'acompte sera déduit du séjour, sauf éventuellement les frais de réservation et d'assurance annulation. **Le solde devra être réglé impérativement au plus tard 30 jours avant l'arrivée. Pour les commandes de séjours par internet, par carte bancaire** : un acompte de 30% du montant du séjour est débité sur votre carte bancaire.
- Le locataire doit se présenter le jour mentionné sur le bon de réservation (en cas d'arrivée après 19 h00, prière de prévenir le camping). Un délai de 24 h est accordé ; passé ce délai et sans avis notifié au loueur, la réservation est annulée et **le séjour doit être intégralement réglé**. Aucun remboursement ne peut intervenir. Aucune déduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.
- La location pourra être occupée **le jour de l'arrivée à partir de 16 h**, et devra être libérée **le jour du départ avant 10 h** (en juillet et août, ces horaires sont à **respecter impérativement**) Accueil ouvert de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 20 h. Hors saison accueil ouvert : 9 h à 12 h et 14 h à 19 h – La location est louée pour le nombre de personnes indiqué sur le contrat de réservation. Toute installation complémentaire ou véhicule supplémentaire seront facturés selon les tarifs en vigueur sur le camping et après uniquement accord de la Direction. **Le nombre de personnes sur l'emplacement occupant la location ne peut en aucun cas excéder le nombre prévu dans le descriptif du tarif.** (toute personne non prévue sera refusée)
- Le locatif contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que les couvertures (ou couettes). Les draps, le linge de maison et de toilette ne sont pas fournis. (Possibilité de location de draps et de serviettes de toilette).

**- CAUTIONS EXIGÉES A L'ARRIVÉE :**

Une caution de 250 €\*\* comprenant : (la location, le porte clé magnétique ouvrant la barrière d'entrée du camping), et une caution représentant la valeur du forfait ménage (4 chambres 120 €, 3 chambres 100 €, 2 chambres 70 € et 1 chambre 40 €) ; la location devant être rendue dans un parfait état de propreté. La caution sera rendue après inventaire à la fin du séjour déduction faite du matériel manquant ou cassé (et) ou du forfait ménage si celui-ci ne satisfait pas. En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de l'accueil la caution sera renvoyée sous huit jours déduction faite du matériel manquant ou cassé (et) ou du forfait ménage si celui-ci ne satisfait pas. Si vous souhaitez prendre le « forfait ménage », le coin « cuisine » et la vaisselle restent à votre charge, la poubelle vidée. En cas de location de draps, ils doivent être retirés des lits et posés dans le séjour.

*Pour les SELENIA , EVOLUTION et ATENA premium, la caution est de 650 € (dont 400 € pour la télévision).*

- En cas d'annulation, ou en cas de départ prématuré ou d'arrivée retardée, le solde devra être intégralement versé pour la location ; sauf cas de force majeure pris en compte par l'assurance annulation uniquement **si celle-ci a été souscrite**. (aucun remboursement ne sera effectué si l'assurance annulation n'a pas été souscrite).

**EMPLACEMENT CAMPING**

- La réservation devient effective au reçu du contrat de réservation, daté, signé, précédé de la mention « **lu et approuvé** », et accompagné du règlement correspondant, et dès retour de la lettre de confirmation de réservation signée par le camping
- Le règlement total du séjour se fera le jour de l'arrivée. (Le séjour sera entièrement dû en cas de départ anticipé) Accueil ouvert de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 20 h (juillet et août) ; Hors saison: 9 h à 12 h et 14h à 19 h
- **Les arrivées et les départs peuvent se faire n'importe quel jour**, en fonction des disponibilités. Le jour prévu de l'arrivée, l'emplacement est disponible à partir de 14 heures, il doit être occupé avant 20 heures. Un délai de 24 h est accordé. Sans avis notifié au camping, la réservation est annulée et le dépôt de garantie est conservé. En cas de retard, nous vous prions de nous avertir, l'emplacement restant à votre disposition pendant 24 h, sans réduction du prix du séjour. Passé ce délai, la Direction pourra re-disposer de l'emplacement et le dépôt de garantie restera acquis au camping. L'emplacement, le jour du départ, doit être libéré avant 12 h.
- **La facturation ne tiendra compte que des dates inscrites sur le bon de réservation** en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En cas de modifications par rapport aux dates inscrites sur le présent contrat, aucune réduction ou remboursement ne sera consenti,
- **Une caution de 40 €** vous sera demandée pour prêt du porte clé magnétique ouvrant la barrière d'entrée du camping.

**DIVERS**

- Les clients qui n'auront pas prévenu la réception de leur arrivée après la fermeture des bureaux devront se présenter uniquement le lendemain matin de la date prévue.
- Les visiteurs sont les bienvenus mais doivent obligatoirement se présenter à l'accueil avant de pénétrer dans le camping, et laisser leur véhicule à l'entrée. Ils sont sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.
- Toute personne séjournant sur le camping de Kerleyou doit respecter le règlement intérieur du camping.
- le camping décline toute responsabilité en cas de vols, incendies, intempéries et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du vacancier.
- Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte pour aller à la piscine, les shorts et bermudas ne sont pas admis
- 1 chien **maximum** par emplacement (chiens de catégorie 1 et 2 non autorisés à pénétrer sur le camping)
- Aucun remboursement de séjour ne sera fait si le règlement intérieur n'est pas respecté (bruit, comportement dangereux, état d'ivresse, perturbation de la tranquillité des autres...)
- **Le choix de l'emplacement est réservé au camping en fonction des disponibilités et du planning.** (Prévoir un câble électrique d'environ 20 mètres pour les emplacements de camping).
- Le client doit obligatoirement être assuré en Responsabilité Civile, ainsi qu'une assurance pour le matériel, tente ou caravane, le camping n'étant pas responsable en cas de vol, perte, dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou suite du séjour.
- Le montant de la taxe de séjour ainsi que celui de la TVA en vigueur peuvent être modifiés au moment de la facturation, selon arrêté municipal et législation en vigueur.
- Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée au gestionnaire par courrier ou par e-mail .Si la réponse ne vous satisfait pas vous avez la possibilité de saisir le Centre de médiation MEDICYS, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/emails. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) ou par courrier MEDICYS 73 bd de Clichy 75009 PARIS.

Date lu et approuvé et signature :